

## **Le Comité de bassin Rhin-Meuse adopte son nouveau Plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les ressources en eau**

Intensité des crues, accentuation de l'étiage, réchauffement de l'eau, impact sur le peuplement piscicole, etc., le changement climatique influe sur l'ensemble du cycle de l'eau provoquant des perturbations qui affectent la nature comme les individus. Pour faire face aux effets et conséquences du changement climatique, le Comité de bassin a validé vendredi 24 novembre dernier son nouveau Plan d'adaptation et d'atténuation au changement climatique (PAACC) dans le domaine de l'eau du bassin Rhin-Meuse. Ce plan d'actions concret est structuré autour de **10 objectifs** pour une gestion résiliente et durable de la ressource en eau. Il dresse également la trajectoire de sobriété en eau qui sera à décliner à l'échelle de chaque sous-bassin versant afin d'atteindre un objectif global de réduction de **10%** des prélèvements à horizon 2030 par rapport à ce qu'ils étaient en 2019<sup>1</sup>.

### **ADAPTATION ET ATTÉNUATION : LES 2 RÉPONSES INDISSOCIABLES À L'URGENCE CLIMATIQUE**

**Le changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau et les milieux aquatiques sont déjà quantifiables** sur le bassin Rhin-Meuse : demande évaporatoire supplémentaire de près de 20% sur la période 2000-2022 par rapport à la période de référence 1960-1990, stress hydrique accru de 50% et diminution de la quantité d'eau disponible pour les eaux superficielles et souterraines (-15% soit 2 milliards de m<sup>3</sup> par an). Ce constat est valable pour tout le bassin Rhin-Meuse mais il est **particulièrement marqué dans le sud du massif vosgien**, dont les débits estivaux des cours d'eau ont baissé de 30 à 40%, voire plus dans certains secteurs, malgré la très forte pluviométrie observée sur les sommets (jusqu'à 1 800 mm).

**Audrey Bardot, Présidente du Comité de bassin Rhin-Meuse** : « *Fruit d'un travail collectif de plusieurs mois ayant associé des membres des différents collèges du Comité de bassin, des représentants de l'État et de ses opérateurs et autres acteurs, le Plan pose les enjeux « eau et climat » auquel le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face et propose des mesures d'adaptation et d'atténuation pour la gestion de l'eau tout en ambitionnant de rendre plus concrètes et opérationnelles le panel d'actions pouvant être mises en œuvre* ».

**Marc Hoeltzel, Directeur général de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse** : « *L'ampleur du défi climatique nécessite une transformation profonde de nos modes de vie, de production, de consommation et d'aménagement. Il est primordial d'appréhender le problème dans son ensemble et surtout d'éviter la mal-adaptation ou les « fausses bonnes idées ». S'adapter sans tenir compte de notre empreinte carbone, c'est prendre le risque de dérégler le climat au point de rendre toute tentative d'adaptation vaine. S'adapter, c'est non seulement faire preuve de résilience face aux événements extrêmes (orages, crues, canicules) mais aussi anticiper les changements (réchauffement, diminution des recharges de nappes) et préserver la capacité d'adaptation future* ».

**Delphine Michel, Présidente de la Commission Planification** : « *Nous avons voulu proposer un document que chacun puisse s'approprier. Nous avons la capacité à agir à différentes échelles. Même si le travail est d'importance, les solutions existent. Restons humbles mais agissons !* ».

Dans cette optique et pour apporter une réponse systémique à l'urgence climatique, **10 objectifs concrets liant « eau et climat » ont été établis sur la base de 3 critères** : l'atténuation, l'adaptation et la transversalité (adaptation et atténuation).

---

<sup>1</sup> Une moyenne des prélèvements a été calculée entre 2018 et 2020 afin de ne pas pénaliser l'agriculture, dont les besoins sont fortement tributaires des conditions climatiques.

## 10 OBJECTIFS POUR UNE RÉPONSE SYSTÉMIQUE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Au travers de l'adoption du [Plan d'adaptation et d'atténuation](#), le Comité de bassin Rhin-Meuse souhaite **aller au-delà de la transition et porter cette transformation**, la rendre visible, imaginable, désirable et enfin réalisable. En d'autres termes, ce plan doit permettre de mettre en œuvre un **aménagement du territoire**, un modèle de société permettant de **réduire la pollution et la dépendance à l'eau** en promouvant les **solutions fondées sur la nature et la sobriété** et en s'appuyant sur la **concertation et la solidarité entre villes et campagnes**.

### Atténuer le changement climatique

#### **Objectif 1 : Réduire la vulnérabilité des territoires aux risques d'inondation et de coulées d'eau boueuse**

Aujourd'hui sur le bassin Rhin-Meuse, près de 40% de la population est potentiellement concernée par des risques d'inondation. Ralentir les écoulements, retenir l'excès d'eau et améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols sont les priorités de cet objectif.

Ils sont déjà passés à l'action ! Le Grémillon, cours d'eau qui traverse les secteurs très urbanisés de Nancy (54), a engendré d'importantes inondations malgré des modifications et aménagements. Afin de concilier les enjeux hydrauliques et écologiques, un programme d'aménagement a été mis en place par la Métropole du Grand Nancy. Le cours d'eau a été renaturé et des zones de rétention ont été créées dans les zones agricoles, ce qui a permis de réduire les dommages causés par les crues, d'améliorer le cadre de vie et de reconquérir la biodiversité dans un contexte de zone urbaine densément peuplée.

#### **Objectif 2 : Réduire la vulnérabilité des territoires aux sécheresses et la dépendance de la société à l'eau par la sobriété**

Pour lutter contre toutes les formes de sécheresse, il est primordial de réduire les prélèvements en fonction de l'évolution de la ressource en eau, d'accompagner tous les usagers vers une réduction de la consommation d'eau, et de favoriser le stockage de l'eau dans les sols ou dans les nappes afin de limiter l'évaporation en désartificialisant les sols. La question du partage des usages présents et futurs de manière solidaire et durable au regard du climat de demain est également au cœur des préoccupations. L'eau devenant une ressource plus rare, les tensions risquent de s'accroître davantage.

Pour réussir la trajectoire de sobriété à l'échéance 2030, le Comité de bassin Rhin-Meuse encourage l'organisation d'une large concertation au niveau des 34 sous-bassins élémentaires du territoire à l'appui des instances de gouvernance existantes et en partenariat avec les acteurs institutionnels.

#### **Objectif 3 : Renforcer la préservation et la reconquête de la qualité des ressources en eau**

Malgré les efforts réalisés pour améliorer la qualité des eaux, les activités agricoles, industrielles et domestiques ont un impact sur la dégradation de la qualité des eaux superficielles. De plus, la contamination des eaux souterraines par les nitrates et les pesticides est généralisée et peut être localement importante. Protéger les captages d'eau potable, réduire les polluants à la source (pesticides et biocides) et privilégier les systèmes agricoles, industriels et forestiers à faible impact sur l'eau et le climat est la priorité de cet objectif.

Ils sont déjà passés à l'action ! Depuis plus de 15 ans, la commune de Loisy (54) déploie une politique dynamique de protection des captages d'eau potable (achats fonciers, surface en agriculture bio, désherbage mécanique, agroforesterie...) couplée à la volonté d'agriculteurs de transformer en prairie permanente une partie de leurs terrains agricoles.

#### **Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et reconnaître les services rendus**

L'homme reste le principal responsable des impacts sur la biodiversité : destruction des habitats, perturbation des équilibres naturels, intensification des pratiques agricoles, forestières, etc. Plus que jamais, il faut limiter

son impact et créer toutes les conditions favorables à une adaptation réussie, via des habitats fonctionnels et diversifiés.

**Ils sont déjà passés à l'action !** Le syndicat mixte de la Seille (57) a engagé un programme ambitieux pour restaurer la dynamique et la fonctionnalité de la Seille : création de méandres, remodelage du cours d'eau, aménagement de banquettes alternées pour diversifier les écoulements... où les espèces aquatiques reviennent cohabiter.

## S'adapter au climat actuel

### **Objectif 5 : Développer une politique de l'eau qui contribue à l'atténuation**

Il s'agit de réduire l'empreinte carbone des actions pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et contribuer ainsi à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), qui vise la neutralité carbone à horizon 2050 et la réduction de l'empreinte carbone de la consommation des Français.

**Ils sont déjà passés à l'action !** Afin d'identifier les pistes d'amélioration possibles, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (67) a réalisé en 2013 une étude de performance énergétique sur 2 grandes stations d'épuration, Valff et Saverne. Sur le site de Saverne, plusieurs actions, comme la pose de compteurs divisionnaires et l'installation d'équipements plus performants et économes, ont permis de réduire de 15% les consommations d'énergie de la station.

### **Objectif 6 : Développer une politique énergétique compatible avec la préservation des ressources en eau**

L'objectif principal est de décarboner complètement la production d'énergie utilisée à l'horizon 2050, et de promouvoir une transition énergétique qui ne dégrade pas les ressources en eau et les milieux aquatiques, voire qui contribue à les préserver. En effet, le développement de certaines énergies renouvelables ou de certains transports alternatifs interrogent en raison de leurs besoins en eau et leur impact sur les milieux aquatiques (agro-carburants, hydroélectricité, géothermie, exploitation forestière, photovoltaïque, ...).

## Miser sur la transversalité pour combiner « adaptation et atténuation »

### **Objectif 7 : Accroître les surfaces de sols vivants, réserves d'eau et de carbone**

Le sol joue un rôle central au sein des systèmes climatiques et aquatiques. Second plus grand réservoir de carbone, il permet également l'infiltration et la rétention d'eau, la rétention et la dégradation des polluants et réduit l'érosion et le ruissellement. Il est primordial de prendre en considération les sols dans l'aménagement et de promouvoir la végétalisation, notamment en zones urbaines. Il est également possible d'accroître le potentiel de stockage en eau et en carbone des sols en privilégiant les écosystèmes et systèmes agricoles et forestiers qui contribuent à cet objectif (zones humides, agroforesterie, prairies permanentes...).

**Ils sont déjà passés à l'action !** Sur une exploitation de 260 hectares à Graffigny-Chemin (52), 220 hectares sont des prairies temporaires en rotation. Ces surfaces en herbe ont permis de diviser par deux l'utilisation des produits phytosanitaires et de gagner en autonomie fourragère. Une approche partagée par le groupement d'intérêt économique et écologique « Pâturages lait d'avenir » qui réunit 10 exploitants.

### **Objectif 8 : Faire de l'eau un levier d'action pour la santé et une source de bien-être**

Le changement climatique aura des impacts directs sur la santé physique (augmentation des risques de maladie et de handicap) et mentale (éco-anxiété). Les actions menées pour la préservation des ressources en eau peuvent être un levier pour la santé. Privilégier l'agriculture biologique et l'élevage à l'herbe permet notamment de favoriser une alimentation plus saine pour l'homme et moins impactante pour l'eau et le climat.

**Ils sont déjà passés à l'action !** L'EHPAD de Castel Blanc à Masevaux (68) est depuis plusieurs années engagé dans la démarche « Commune et Espace Nature ». Afin d'offrir aux résidents un environnement de vie et des espaces paysagers de qualité l'utilisation de phytosanitaires a été supprimée, des systèmes de récupération des eaux de pluie ont été mis en place pour l'arrosage des fleurs et plusieurs zones de biodiversité ont été valorisées au sein de l'EHPAD.

### **Objectif 9 : Développer une gestion de l'eau garante d'une transition juste**

Le changement climatique ne touche pas l'ensemble de la population de la même façon. Les personnes les plus défavorisées sont celles qui sont les plus exposées aux événements extrêmes et qui auront le plus de difficultés à s'adapter pour se protéger des risques à venir. Un arbitrage juste dans le partage de l'eau et les restrictions d'eau est un préalable à l'acceptation des règles par les populations en période de crise.

### **Objectif 10 : Connaître et faire connaître : les enjeux du savoir**

L'ampleur du changement climatique à venir et l'ampleur des changements structurels et transformations à mener rend difficile la prise de décision et le passage à l'action. Par l'éducation et la connaissance, par le débat public et le partage des constats et solutions, la société sera en mesure de créer des outils adaptés et de passer à l'action.

Ils sont déjà passés à l'action ! Mise en place d'un observatoire des tourbières et des plans d'eau sur le réseau des réserves naturelles des Hautes-Vosges. L'objectif est de mesurer sur le long terme les paramètres climatiques et leurs évolutions ainsi que leurs incidences sur la qualité de l'eau, sur la biodiversité et sur la fonctionnalité de ces milieux.

### **UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ GLOBALE POUR LE BASSIN RHIN-MEUSE**

La trajectoire de sobriété établie pour le bassin Rhin-Meuse s'appuie sur l'analyse des tendances d'évolution des prélèvements issues des données de redevances de l'agence de l'eau, sur l'évolution des facteurs susceptibles d'influencer les prélèvements ainsi que sur les actions envisagées pour les limiter.

Afin de **réduire de 10% les prélèvements à horizon 2030**, voici les objectifs par usages de l'eau :

- **Canaux de navigation** : -11%
- **Eau potable** : -11%
- **Industrie** : -10%
- **Energie** : -10% à l'échelle du parc nucléaire français
- **Agriculture** : conserver une stabilité globale des prélèvements, avec des baisses à prévoir dans les territoires en tension, tout en tenant compte des droits d'eau dont bénéficient certains agriculteurs alsaciens.

Soit une **économie totale de 168 millions de mètres cubes annuels** à horizon 2030 (hors énergie).

#### ***A propos de l'agence de l'eau Rhin-Meuse***

Pour prévenir et limiter les atteintes aux milieux naturels liées à nos différents usages de l'eau au quotidien, l'agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public de l'État, apporte ses connaissances, ses compétences et ses financements nécessaires à la mise en place des actions vertueuses en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sur son territoire d'intervention en tout ou partie : Ardennes, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin.

**L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.**

#### **CONTACT PRESSE | AGENCE OXYGEN**

Elise CORDIER - [elisec@oxygen-rp.com](mailto:elisec@oxygen-rp.com) - 03 67 22 03 25